

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-137249-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet
2024
D-2024/202**

Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 17H07 à 17H19

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50, Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15h56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16h30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16h30

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Ville de Bordeaux. Acquisition par la Ville de Bordeaux de plusieurs parcelles sises à Bordeaux, rue du recteur Thamin, 15 rue du professeur André Lambinet et 16 rue Jacques Rivière, cadastrées section AR numéros 93, 94, 95 et 214 appartenant à CDC Habitat social en vue de l'aménagement de parcs et jardins.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du protocole foncier du Projet de Renouvellement Urbain Joliot Curie, la Ville de Bordeaux doit acquérir auprès de CDC Habitat social une emprise correspondant à l'actuel Parc de la Cité Blanche, située rue du recteur Thamin, 15 rue du professeur André Lambinet et 16 rue Jacques Rivière, à Bordeaux.

Cette acquisition, destinée à des parcs et jardins, porte sur les parcelles AR 93 (6m² environ), AR 94 (29m² environ), une partie de la parcelle AR 95 (1m² environ) et une partie de la parcelle AR 214 (13 616 m² environ), soit une superficie totale d'environ 13 652 m² et à un prix de 15 € /m², soit 204 780 €. Ce prix a été fixé dans le cadre du protocole foncier susvisé, et a été précédé d'un avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Une servitude de réseaux d'une largeur de 4 mètres, au profit de Bordeaux Métropole, doit être constituée le long du bâtiment à l'est et en bordure de la rue du professeur Lambinet, telle que figurant dans le plan ci-annexé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,

VU les articles L1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU le procès-verbal du Directoire de CDC Habitat social en date du 13 mai 2024 autorisant ladite cession

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 25 mai 2024

VU le protocole foncier du PRU intercommunal Joliot-Curie

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'afin d'aménager un parc et jardin à l'actuel emplacement du Parc de la cité Blanche appartenant à CDC Habitat social, la Ville de Bordeaux se doit d'acquérir les parcelles susvisées.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition, auprès de CDC Habitat social, des parcelles AR 93 (6m² environ) et AR 94 (29 m² environ), d'une partie de la parcelle AR 95 (1m² environ) et une partie de la parcelle AR 214 (13 616m² environ) soit une superficie totale d'environ 13 652 m² situées rue du recteur Thamin, 15 rue du professeur André Lambinet et 16 rue Jacques Rivière à Bordeaux, et à un prix de 15 € /m², soit 204 780 €, TVA en sus le cas échéant le jour de la réitération de l'acte.

Article 2 : d'approuver la constitution d'une servitude de réseaux d'une largeur de 4 mètres, au profit de Bordeaux Métropole, le long du bâtiment à l'est et en bordure de la rue du professeur Lambinet, telle que figurant dans le plan ci-annexé.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET



COMMUNE DE BORDEAUX

P.R.U. JOLIOT CURIE
PARC DE LA CITE BLANCHE
IMMEUBLES SIS 16 RUE JACQUES RIVIERE
15 RUE DU PROFESSEUR ANDRE LAMBINET
RUE DU RECTEUR THAMIN

CESSION A LA COMMUNE DE BORDEAUX
PAR CDC HABITAT SOCIAL

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
AR	93	6ca	6ca
AR	94	29ca	29ca
AR	95	33ca	1ca
AR	214	1ha85a48ca	1ha36a16ca
TOTAUX		1ha86a16ca	1ha36a52ca

Servitude de passage tous réseaux enterrés au profit de Bordeaux Métropole sur la parcelle AR 214

DRESSE PAR LE TECHNICIEN TERRITORIAL BORDEAUX LE : 29-06-23

VU ET VERIFIE PAR LE GEOMETRE BORDEAUX LE :

PRESENTE PAR LE DIRECTEUR BORDEAUX LE :

Objet: CESSION CDC à COMMUNE

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS
archive 2023 2302841.dwg		

SERVICE DEMANDEUR E.P.

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000

